



CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Annule et remplace l'extrait publié du
13 au 24 décembre 2024

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10 décembre 2024

Président : M. Yvan BUCCIOL

Rapporteur : M. Alain-Valéry POITRY

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis No. 73/2024 concernant la demande de crédit complémentaire de CHF 66'275.- suite au dépassement du crédit alloué dans le cadre du préavis 55/2020 concernant la construction d'une crèche et d'une cantine scolaire,
vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,
attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. de refuser un crédit complémentaire de CHF 66'275.- TTC destiné à la construction d'une crèche et d'une cantine scolaire,
2. de financer cette opération avec notre trésorerie courante ou par le biais d'un emprunt, conformément à l'art. 18 ch.7 du Règlement du Conseil communal.

Les conclusions du préavis sont refusées par 22 non, 11 oui et 9 abstentions.

Prangins, le 16 décembre 2024

Extrait conforme, le certifiant

Yvan Buccioli

Président



Dominique Rogers

Secrétaire

Avis affiché au pilier public du 16 au 27 décembre 2024